



DOSSIER DE PRESSE

Plan hivernal 2017/2018



10 novembre 2017

Service départemental de la communication interministérielle
pref-communication@ariego.gouv.fr 05.61.02.11.41 / 06.72.37.66.86

Suivez – nous sur www.ariego.gouv.fr Twitter et Facebook



Le plan hivernal 2017/2018, activé depuis le 1^{er} novembre jusqu'au 31 mars 2018, a pour vocation de recenser l'ensemble des partenaires mobilisables, services de soin, associations, collectivités locales, bénévoles, afin de répondre à la problématique de la grande précarité en période hivernale et de grand froid.

En Ariège les services de l'État, avec la participation de plusieurs communes, renforcent le dispositif hivernal de mise à l'abri ou d'hébergement, pour faire face aux aggravations des conditions météorologiques, et limiter les risques sanitaires des populations en errance ou en situation de grande précarité.

Le département de l'Ariège dispose d'une capacité de 92 places d'urgence portées à 126 en période hivernale renforcée de Niveau 3. Ces places sont mobilisables 24h/24 par l'intermédiaire du service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) géré par l'association Hérisson Bellor.

Le dispositif est piloté par la préfète de l'Ariège et coordonné par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des population en lien avec le SIAO.

Le plan hivernal 2017/2018 en Ariège

Le service intégré de l'accueil et de l'orientation accessible par le 115, est l'acteur central du rapprochement de l'offre et de la demande d'hébergement. Il assure la mobilisation optimale des moyens disponibles à l'échelle territoriale. Pour cela, il doit disposer d'une visibilité sur l'ensemble des capacités disponibles et organiser l'orientation vers les places de mise à l'abri.

En période de froid, le SIAO veille à privilégier l'accès au logement et à l'hébergement de qualité plutôt que la mise à l'abri ou le recours à l'hôtel et s'assure de l'évaluation sociale des personnes accueillies dans les places ouvertes provisoirement. L'objectif de *zéro demande de mise à l'abri non pourvue par manque de place* reste en vigueur pendant toutes les périodes dites de vigilance grand froid. L'application de cette consigne implique d'être réactif dans l'ouverture des capacités exceptionnelles de mise à l'abri.

Par ailleurs, en raison de la vulnérabilité de plusieurs familles sans abri connues du 115, l'État a anticipé les effets d'une vague de froid en s'assurant de la disponibilité de quelques places temporaires exceptionnelles permettant la mise à l'abri de ces personnes pendant la période hivernale. Ainsi l'ensemble des personnes qui campaient aux abords de l'institution Hérisson Bellor ont-elles pu être mises à l'abri.

Les mesures mises en oeuvre en partenariat avec les collectivités territoriales

Toute personne qui le demande doit pouvoir bénéficier d'un accueil et d'une mise à l'abri en période de grand froid.

Un ou plusieurs lieux d'accueil sont accessibles y compris la nuit via le 115.

Les maraudes de la Croix-Rouge sont intensifiées pendant les périodes de grand froid.

Trois niveaux sont identifiables et le partenariat avec Météo France est maintenu.

Des remontées d'information hebdomadaires à la direction générale de la cohésion sociale

sont assurées par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations. Tout décès dû au froid fait l'objet d'une information spécifique au ministère des solidarités et de la santé.

La définition des niveaux de vigilance

Chaque niveau correspond à un renforcement des mesures de vigilance ainsi que des capacités d'hébergement du département. Les municipalités et les associations, sont sollicitées pour faire face à l'ouverture de ces lieux d'accueil et d'hébergement.

Les dispositifs sont souples et mobilisables en urgence, quels que soient le secteur géographique et le moment de la journée, et impliquent également la mobilisation des services de police, de gendarmerie et des pompiers, amenés à intervenir dans le cadre de leurs missions, s'ils se trouvent face à une personne sans domicile.



HIVER

LE PLAN GRAND FROID

Déclenché au niveau départemental par les préfetures

3 niveaux



Niveau 1

« Temps froid »



Jour →
Nuit →

Températures

Positives

Entre -5 et -10°C



Niveau 2

« Grand froid »



Jour →
Nuit →

Négatives

Entre -10 et -18°C



Niveau 3

« Froid extrême »



Jour →
Nuit →

Négatives

< à -18°C

Objectifs



Prise en charge
accrue des personnes
fragiles



Renforcer
la communication sur
les risques du froid

Les mesures

Ouverture
de places
d'hébergement
d'urgence



Ouverture
nocturne
des accueils
de jour



Intensification
des maraudes



Renforcement
des effectifs du

115

Mobilisation des forces
de l'ordre pour le repérage
des personnes
sensibles (SDF)



Le partenariat avec Météo-France

Développé depuis 2002, le partenariat avec Météo France permet d'ajuster au mieux le dispositif hivernal. Les prévisions météorologiques quotidiennes de J à J+3 sont consultables sur le site www.meteofrance.com.

Un dispositif de vigilance météorologique fixe le cadre des procédures de mise en vigilance et d'alerte météorologiques. Les températures ressenties sont le principal critère considéré par Météo-France pour déterminer le niveau de vigilance grand froid mais d'autres indicateurs comme l'humidité, le taux de confiance dans la prévision, la durée du froid, l'étendue géographique peuvent également être pris en compte dans la décision finale formalisée par les cartes de vigilances bien connues du grand public, faisant apparaître les départements suivant 4 couleurs -vert, jaune, orange, rouge- et accompagnées de pictogrammes.

Le renforcement des capacités d'hébergement

La décision de passer d'un niveau de vigilance à un autre relève de la responsabilité de la préfète de l'Ariège.

Période hivernale du 1^{er} novembre 2017 au 31 mars 2018

Augmentation de capacité de 15 places soit 107 places au total.

Période hivernale renforcée de Niveau 1 Temps froid premier niveau de vigilance

Maintien de la capacité à 107 places.

Période hivernale renforcée de Niveau 2 Grand froid

L'alerte de niveau 2 déclenche des maraudes renforcées et entraîne une vigilance accrue des services de police et de gendarmerie. Le renforcement des capacités d'accueil est augmenté de 14 places, soit une capacité totale de 121 places.

Période hivernale renforcée de Niveau 3 Froid extrême

Il correspond à un niveau de crise exceptionnelle.

Augmentation des capacités de 5 places, soit une capacité totale de 126 places.

En 2017/2018 les municipalités et les associations, sont sollicitées pour faire face à l'ouverture de ces lieux d'accueil et d'hébergement.

La mise à disposition des 6 places de l'ancien accueil de nuit de Foix ouvertes habituellement au Niveau 2 par la mairie de Foix, pourrait, à titre exceptionnel, être ouverte si besoin dès le Niveau 1 ;

En période renforcée de Niveau 2, la mairie de Saint-Girons met à disposition 8 places dans les vestiaires du stade Jo Boussion. En période renforcée de Niveau 3, elle propose en outre 5 places supplémentaires au gymnase du CHAC.

La mise en service de ces structures qui offrent des places de mise à l'abri pour la nuit intervient sur décision de la préfète.

L'amplitude d'ouverture des accueils de jour peut également être élargie.

A Saint-Girons, l'accueil de jour géré par ADES Europe prévoit un accueil des sans domicile fixe en dehors des périodes d'ouverture, notamment au-delà de 11 h 30 autour du repas de midi. Les après-midi des mardi, mercredi et jeudi un travail de rue et des maraudes sont mis en place de 13 h 45 à 18 h.

A Foix, l'accueil de jour géré par la Croix Rouge peut ouvrir en continu de 8 h 30 à 17 h 00 et servir des repas chauds.

A Pamiers, l'accueil de jour géré par Hérisson Bellor ouvert normalement de 9 h 15 à 12 h 15 peut ouvrir de 14 h 00 à 18h 00 en fonction des niveaux 2 et 3 de vigilance, et proposer des repas chauds.

Les maraudes et les distributions alimentaires

Elles sont assurées par la Croix Rouge une à deux fois par semaine à Foix, Pamiers et Saint-Girons. Leur fréquence peut être augmentée ou leur champ d'action étendu sur d'autres territoires en cas de nécessité (période de grand froid ou signalement de situations locales particulières).

Un partenariat avec le SDIS est mis en place avec le 115 pour conduire les personnes vers les lieux d'hébergement en cas de conditions de circulations difficiles.

Des distributions de denrées alimentaires sont organisées dans différents lieux du département par les restaurants du Cœur, la Croix Rouge, le Secours Populaire et le Secours Catholique.



ANNEXES

Capacités d'hébergement d'urgence

Structures & Lieux	PERIODE HIVERNALE		PERIODE HIVERNALE RENFORCEE NIVEAU 1	PERIODE HIVERNALE RENFORCEE NIVEAU 2	PERIODE HIVERNALE RENFORCEE NIVEAU 3
	Places ouvertes à l'année	Places ouvertes pour l'hiver 2017 - 2018	(-5° à -10°) (TR) Places de mise à l'abri et de nuit (19 H - 9H)	(-10° à -18°) (TR) Places de mise à l'abri et de nuit (19 H - 9H)	< -18° (TR) Places de mise à l'abri et de nuit (19 H - 9 H)
PAMIERES					
HERISSON BELLOR (<i>Labourdette</i>)	30				
HERISSON BELLOR (<i>2 Appartements</i>)	6				
SALLE DE LA MAIRIE					
LOCAUX DU SECOURS CATHOLIQUE (<i>Gestion EMMAUS</i>)		6			
MAZERES					
HERISSON BELLOR (<i>Places F.V.V</i>)	4				
SAINT JEAN DU FALGA					
EMMAUS		7			
FOIX					
INSTITUT PROTESTANT (<i>ancien accueil de nuit</i>)				6	
INSTITUT PROTESTANT (<i>auberge sociale</i>)	16				
France HORIZON	5				
LAVELANET					
CROIX ROUGE	6				
EMMAUS		2			
SAINT GIRONS					
VESTIAIRES DU STADE JO BOUSSION				8	
GYMNASE DU CHAC					5
ADES EUROPE	7				
SAVERDUN					
CCAS	2				
INSTITUT PROTESTANT	16				
	92	15	0	14	5
CAPACITE TOTALE:			126		

Éléments de bilan du plan hivernal 2016/2017 en Ariège

Personnes hébergées en urgence

165 hommes, 32 femmes

16 couples

42 familles

6 groupes.

Taux d'occupation des places d'urgence

Occupation constante et importante des structures, parfois en sur occupation. Dès leur ouverture en décembre 2016, les six places ouvertes dans les locaux du Secours Catholique à Pamiers ont été occupées à 100 % jusqu'à leur fermeture fin mai 2017.

Mise en place de 9 places d'hébergement d'urgence par l'association Emmaüs Ariège sur les sites de Saint-Jean-du-Falga et de Lavelanet et l'ouverture, pendant toute la période, de 6 places dans les locaux du Secours Catholique à Pamiers avec une gestion quotidienne par Emmaüs Ariège. Soit 15 places supplémentaires de début novembre à fin mars 2017.

Bien qu'aucune alerte de niveau 2 ou 3 n'ait été déclenchée en 2016/2017 les mairies ont néanmoins ouvert des places supplémentaires: 8 places dans les vestiaires du stade Jo Boussion à Saint-Girons, 5 places à Pamiers dans une salle dédiée, 6 places à l'ancien accueil de nuit de Foix, en partenariat avec l'Institut Protestant.

Maraudes organisées par la Croix- rouge

49 maraudes

386 personnes rencontrées auxquelles ont été distribué de la nourriture, des boissons, des vêtements et des couvertures: 104 à Foix, 282 à Saint-Girons.